

ANNEXE E-2

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

Dans l'affaire des implants mammaires au gel de silicone  
Recours collectif en responsabilité du fait du produit  
Litige au Québec

MANON DOYER

requérante,

c.

DOW CORNING CORPORATION et  
DOW CORNING CANADA, INC.

Intimées

PROVINCE DE QUÉBEC

Cour Supérieure

District de Montréal

(Recours collectif)

N° : 500-06-000013-934

L'honorable juge Daniel H. Tingley

**CERTIFICAT DU PROCUREUR INDÉPENDANT AYANT DONNÉ UN AVIS  
JURIDIQUE**

**(Le Membre du groupe visé par le règlement dont le nom figure sur la liste ci-jointe comme annexe 1 transmise par le procureur indiqué ci-dessous doit remettre la présente annexe au Gestionnaire des réclamations avant ou en même temps que le Formulaire d'inscription et de réclamation. )**

Je, \_\_\_\_\_, procureur, CERTIFIE que :

1 – je suis autorisé à pratiquer dans la province \_\_\_\_\_;

2 – je représente les membres du groupe visé par le règlement dont les noms figurent sur la liste jointe comme annexe 1 de ce certificat;

3 - j'ai obtenu un exemplaire de la «Convention de règlement du litige relatif aux implants mammaires Dow Corning au Québec», telle que modifiée le \_\_\_ janvier 1999 (la «Convention» ou la «Modification») et avant que le Membre visé par règlement signe et dépose un Formulaire d'inscription et de réclamation conformément à la Convention, je lui ai donné un avis juridique au sujet de la nature et de l'incidence des modalités de la Convention. Dans cet avis, j'expliquais l'importance de transmettre au Gestionnaire des réclamations tous les renseignements au sujet de toutes les chirurgies reliées à ses implants mammaires, de l'identification du fabricant de ses implants mammaires, de tous les conditions médicales alléguées être reliées à ces implants mammaires, des autres poursuites engagées en raison de ses implants mammaires, et des conséquences qui peuvent découler si de telles informations ne sont pas divulguées au Gestionnaire des réclamations. J'ai de plus expliqué au Membre du groupe visé par le règlement que l'Autorisation de divulgation des dossiers médicaux du Formulaire d'inscription et de réclamation sera transmise au Gestionnaire des réclamations afin qu'il puisse vérifier les informations fournies.

Signé à : \_\_\_\_\_  
Ce \_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 1999  
Adresse du procureur (en caractères  
d'imprimerie) :

\_\_\_\_\_  
Signature du procureur

\_\_\_\_\_  
Nom du procureur (en caractères d'imprimerie)

**Joindre la liste des Membres du groupe visé par le règlement comme annexe 1 du présent certificat.**